



Compte rendu de la séance du 08 février 2023

Secrétaire(s) de la séance:
Jérôme AUBRY

Ordre du jour:

compte administratif et compte de gestion 2022
affectation du résultat 2022
vote des taxes locales 2023
vote du budget 2023
devis
demande de subvention
questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif complet - herbeville (DE 001 2023)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BORTOT Samuel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0	68770.59	0	25235.91	0	94006.50
Opérations de l'exercice	139262.53	150663.48	90103.83	179711.80	229366.36	330375.28
TOTAUX	139262.53	219434.07	90103.83	204947.71	229366.36	424381.78
Résultat de clôture		80171.54	0	114843.88	0	195015.42
				Restes à réaliser	80000	
				Besoin/excédent de financement Total		115015.42
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		0

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0	au compte 1068 (recette d'investissement)
0	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré HERBEUVILLE, les jour, mois et an que dessus.

TAXES LOCALES 2023 (DE 002 2023)

Le Maire rappelle que les taux des taxes locales de 2022

- TAXE FONCIERE BATI = 33.15%
- TAXE FONCIERE NON BATI = 16.78%
- CFE = 10.40%

Et propose qu'ils restent inchangés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte que les taux 2023 soient identiques à ceux de 2022

DEVIS 2023 (DE 003 2023)

Le maire propose les devis suivants pour 2023 :

RV ENVIRONNEMENT

FAUCHAGE : 1 800€ TTC

ELAGAGE : 2 700€ TTC

ONF

PROGRAMME DE TRAVAUX : 6 107.23€ TTC

ESAT LES JARDINS DE VILLERS

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNE : 6 123.90€ TTC

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS CIMETIERE : 897.42€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis proposés ci-dessus.

AMENAGEMENT DES RESEAUX TELECOM ET ASSAINISSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE LE HAUT CHEMIN

VERDUN SARL : 11 242.08€ TTC

LES PAYSAGES DE LA WOËVRE : 13 309.20€ TTC

SARL MARCHAND : 12 025.44€ TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise VERDUN SARL pour un montant de 11 242.08€ TTC

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023 (DE 004 2023)

Le maire explique la nécessité d'améliorer la défense incendie par la pose d'une borne incendie et d'une citerne sous à un incendie place de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'améliorer la défense incendie et autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR et à signer tous les documents afférents.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

L'arrêt de bus rue de la Gare sera fermé pour cause de travaux du 13 février au 30 avril 2023 par sécurité pour nos enfants.

L'obligation de prendre le bus se fera place de la Mairie uniquement pendant cette période